AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

DEMANDE DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 2 novembre 2015, à 18 h 00, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant le numéro 20, boulevard De Maisonneuve Est, et sur un projet de réutilisation du sol dégagé prévoyant la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel de 22 étages (environ 75 mètres).

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 27 octobre 2015, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Me Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 17 octobre 2015

Le Secrétaire d'arrondissement
Me Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie